

Commune de St Jean d'Arves

Procès-verbal de la Réunion du Conseil Municipal
Séance du 31 juillet 2023 à 18h30 en mairie de St Jean d'Arves
Convocation : 25 juillet 2023

Présents : HUSTACHE Christiane, ARLAUD Marielle, SOL Sébastien, DAVID Éric, HUSTACHE Maurice, HENRY Lætitia.

Absents : DURAZ Sébastien avec procuration à SOL Sébastien, CHARPIN Frédéric, GEMIN Clément.

Secrétaire de séance : ARLAUD Marielle.

Conseillers en exercice : 09

Présents : 06

Votants : 07

1 – Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 juin 2023.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 30 juin 2023.

Vote : 7 voix pour.

2 – Marchés publics de services – Transport navettes :

* Adhésion à un groupement de commandes.

* Désignation de la commune de Saint Sorlin d'Arves comme coordonnateur.

* Autorisation de signer la convention constitutive du groupement de commandes.

* Elections des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres du groupement.

* Autorisation de signer le marché de prestations de transports.

Madame le Maire rappelle que les contrats en cours pour le transport de personnes par navettes entre Saint-Jean-d'Arves et Saint-Sorlin-d'Arves pendant la saison hivernale sont arrivés à leurs termes au 14 avril 2023.

Il est convenu de constituer un groupement de commandes réunissant la Commune de Saint-Sorlin-d'Arves et la Commune de Saint-Jean-d'Arves, afin de passer des marchés de services pour le transport de personnes par navettes régulières entre Saint-Jean-d'Arves et Saint -Sorlin d'Arves et à l'intérieur de ces stations pendant la saison hivernale selon la procédure d'appel d'offres ouvert (articles L 2120-1, L 2124-1, L 2124-2, R 2124-1, R 2124-2, R 2161-2 à R 2161-5 du code de la commande publique).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le lancement d'une procédure de consultation sur appel d'offres ouvert en vue de la passation de marchés de services pour le transport de personnes par navettes régulières entre Saint-Jean-d'Arves et Saint -Sorlin d'Arves et à l'intérieur de ces stations pendant la saison hivernale.

- Approuve l'adhésion de la Commune de Saint-Jean-d'Arves au groupement de commandes tel que présenté ci-avant.

- Accepte que la Commune de Saint-Sorlin-d'Arves assure la responsabilité de coordonnateur de ce groupement de commandes.

- Autorise Madame le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes.

- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces de l'accord-cadre, des bons de commande et de leurs avenants éventuels à intervenir au nom de la Commune de Saint-Jean-d'Arves pour les services de transport par navettes pour la saison hivernale.

- Précise que les crédits correspondants à ce marché seront inscrits au budget ;

- Désigne Mme ARLAUD Marielle membre *titulaire* de la Commission d'Appel d'Offres du groupement.

- Désigne Mr SOL Sébastien membre *titulaire* de la Commission d'Appel d'Offres du groupement.

- Désigne Mr HUSTACHE Maurice membre *titulaire* de la Commission d'Appel d'Offres du groupement.

- Désigne Mme HUSTACHE Christiane membre *suppléant* de la Commission d'Appel d'Offres du groupement.

- Désigne Mr GEMIN Clément membre *suppléant* de la Commission d'Appel d'Offres du groupement.

- Désigne Mr DAVID Éric membre *suppléant* de la Commission d'Appel d'Offres du groupement.

Vote : 7 voix pour.

3 – Demande de soutien financier de Mlle DAUPHIN Léna dans la cadre de sa carrière de sportif de haut niveau.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la demande de Mlle DAUPHIN Léna.

Le Conseil Municipal décide de verser pour cette année la somme de 4 000 € à Mlle DAUPHIN Léna dans le cadre de sa carrière de sportif de haut niveau.

Vote : 6 voix pour 4 000 € et 1 voix pour 1 000 € (ARLAUD Marielle).

4 - Devis du bureau d'étude concernant les travaux de la combe du Mollard.

Madame le Maire présente au conseil municipal les devis des bureaux d'étude consultés concernant les travaux de la combe du Mollard.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de choisir la société RTM Savoie pour les travaux de confortement de la combe du Mollard.

Le montant du devis s'élève à 8 200.00 € HT soit 9 840.00 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer ce devis ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Vote : 7 voix pour.

5 – Acquisition d'une propriété à la SAFER.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la promesse unilatérale d'achat concernant le terrain cadastré A 2738 (partie agricole) pour une superficie totale de 63 a 05 ca et pour un montant de 5 772.00 Euros TTC, hors frais d'acte notarié et d'hypothèque.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires à son acquisition.

Vote : 7 voix pour.

6 – Autorisation de circulation des trottinettes électroniques sur la commune – SPORT 2000.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'ARTHUR Sports - Sport 2000 à St Sorlin d'Arves. Mr Martin souhaite utiliser des trottinettes électriques sur la commune de St Jean d'Arves.

Le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable à cette demande.

Vote : 7 voix pour.

7 – Désignation d'un référent déontologue des élus locaux – 3CMA.

Madame le Maire de St Jean d'Arves rappelle à l'assemblée que la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale prévoit notamment que tout élu local peut consulter un référent déontologue, chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local.

Le Conseil Municipal décide d'adopter l'ensemble des décisions, d'autoriser Madame le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.

Vote : 7 voix pour.

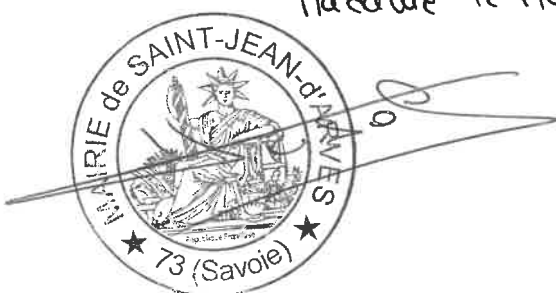
Questions diverses :

- Lecture du cadrage juridique du projet de création d'un restaurant d'altitude fait par Mr Emmanuel PETIT d'AGATE. Madame le Maire va contacter AGATE pour la poursuite du dossier.
- Lecture du mail de Mr ROCHE Jean-Claude pour signaler divers problèmes à la Villette.
- Modification simplifiée n°2 du PLU de Valloire : aucune remarque de la part du Conseil Municipal.
- Gué du Vallonnet + piste des Aiguilles au niveau des Saludes. Madame le Maire va prendre contact avec le RTM.
- Appartements à louer à la salle polyvalente.
- Signalement d'un problème de patous au niveau de l'alpage du Vallon.
- Devis de la piste VTT à signer et à envoyer à la société bike solution.
- Signalement d'un regard d'assainissement cassé au niveau des Porchines.
- Un compteur d'eau va être ouvert au centre équestre.
- Intervention de Madame BOCHOT : accès à un terrain en Parillon. Un fil téléphonique au niveau du Petit Collet / Sagnettes. Problème avec les remontées mécaniques pour monter les bagages au Petit Collet pendant la saison d'hiver. Quelles sont les normes de sécurité pour les habitants du petit collet ? L'accès pompiers en hiver ? Les pompiers sont passés vérifier les poteaux incendie sur cet hameau et n'ont pas pu apporter de réponse à Mme BOCHOT. Place de retournement au Petit Collet.

Séance levée à 20h20.

Madame le Maire

ARLAUD Danièle
secrétaire de séance



publié et affiché le 29 août 2023